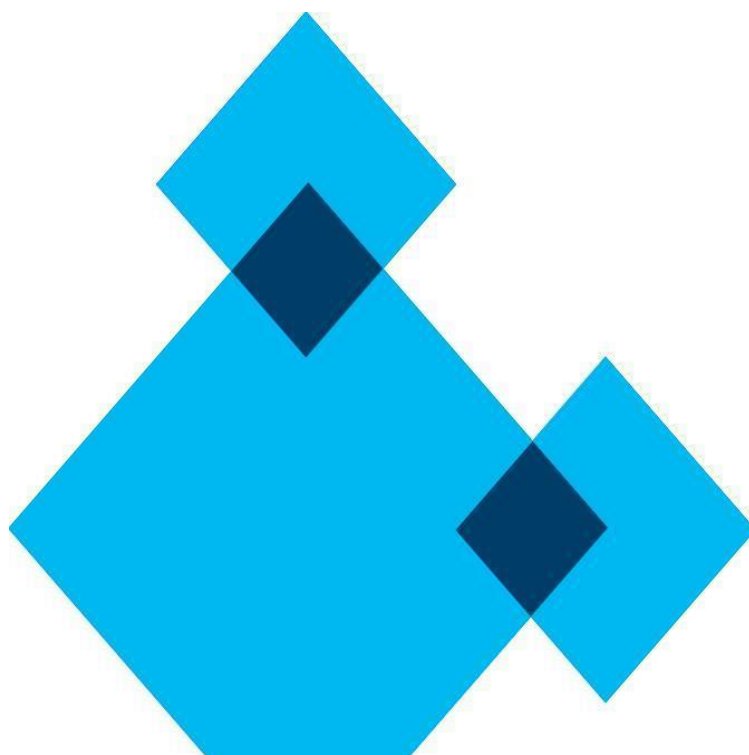




ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023

Non audité





RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés ci-joints d'Aimia Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, soit les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »). Les états financiers consolidés comprennent certains montants et hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société a mis au point et maintient un système de contrôles comptables internes. Ces contrôles sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables pour la préparation des états financiers. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la Société.

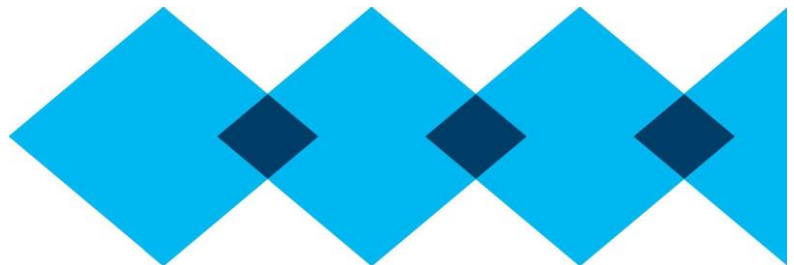
Le 7 novembre 2024

(signé) « Thomas M. Finke »

THOMAS M. FINKE
Président exécutif

(signé) « Steven Leonard »

STEVEN LEONARD
Président et chef de la direction financière





ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en M\$ canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)		2024	2023	2024	2023
		(non audité)	(non audité) Retraité – note 2 f) et g)	(non audité)	(non audité) Retraité – note 2 f) et g)
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	Note 13A	129,1 \$	114,3 \$	373,6 \$	191,1 \$
Coût des ventes		(93,7)	(91,4)	(271,1)	(149,0)
Marge brute		35,4	22,9	102,5	42,1
Charges d'exploitation					
Frais de vente, généraux et administratifs	Notes 9 et 13A	(29,4)	(30,4)	(102,9)	(82,0)
Bénéfice (perte) d'exploitation		6,0	(7,5)	(0,4)	(39,9)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des placements mis en équivalence	Note 6	0,2	(1,3)	(6,9)	(16,1)
Variation nette de la juste valeur des placements	Note 5	0,1	(25,7)	(0,5)	(43,7)
Produits d'intérêts, de dividendes et d'autres placements	Note 13A	1,4	2,6	7,8	13,3
Charges financières, montant net	Note 12	(8,2)	(2,6)	(10,6)	(7,8)
Produits (charges) liés à l'intéressement aux plus-values, à l'option d'achat, au profit (à la perte) lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et aux bons de souscription d'Aimia	Note 13B	1,0	1,2	7,9	(25,9)
Augmentation du passif au titre du capital des commanditaires		—	(0,5)	—	(0,5)
Bénéfice (perte) avant impôt		0,5	(33,8)	(2,7)	(120,6)
Charge d'impôt		(2,4)	(0,6)	(8,0)	(9,0)
Perte nette		(1,9) \$	(34,4) \$	(10,7) \$	(129,6) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires de la Société		(2,8)	(34,2)	(13,2)	(128,8)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,9	(0,2)	2,5	(0,8)
Perte nette		(1,9)	(34,4)	(10,7)	(129,6)
Nombre moyen pondéré d'actions – de base et dilué	Note 11	96 897 870	82 598 929	95 182 460	82 598 929
Perte par action ordinaire					
De base	Note 11	(0,07) \$	(0,45) \$	(0,25) \$	(1,67) \$
Dilué	Note 11	(0,07) \$	(0,45) \$	(0,25) \$	(1,67) \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en M\$ canadiens)	2024	2023	2024	2023
	(non audité)	(non audité) Retraité – note 2 g)	(non audité)	(non audité) Retraité – note 2 g)
Perte nette	(1,9) \$	(34,4) \$	(10,7) \$	(129,6) \$
Autres éléments du résultat global :				
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Écarts de conversion	2,1	(1,0)	8,2	(20,3)
Reclassement en résultat net des écarts de conversion cumulés	—	—	(2,3)	—
Profit (pertes) sur couverture de flux de trésorerie, déduction faite des ajustements de reclassement et de l'impôt	(0,3)	—	0,3	—
Quote-part des autres éléments du résultat global des placements mis en équivalence	—	(0,5)	(0,3)	0,1
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	—	—	0,5	—
Autres éléments du résultat global	1,8	(1,5)	6,4	(20,2)
Résultat global	(0,1) \$	(35,9) \$	(4,3) \$	(149,8) \$
Résultat global attribuable aux :				
Actionnaires de la Société	(1,3)	(35,6)	(7,2)	(148,7)
Participations ne donnant pas le contrôle	1,2	(0,3)	2,9	(1,1)
Résultat global	(0,1) \$	(35,9) \$	(4,3) \$	(149,8) \$



ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au		30 septembre	31 décembre
(en M\$ canadiens)		2024	2023
		(non audité)	
ACTIFS			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		120,6 \$	109,1 \$
Liquidités soumises à restrictions		—	0,4
Placements dans des titres négociables	Note 5	0,8	27,8
Impôt à recevoir		5,0	4,1
Comptes débiteurs		115,0	91,1
Stocks		82,4	61,2
Frais payés d'avance		4,4	4,0
Autres actifs courants	Note 13B	1,4	33,2
Montant à recevoir de parties liées	Note 12	5,7	7,1
		335,3	338,0
<i>Actifs non courants</i>			
Impôt différé		7,2	8,8
Placements dans des sociétés fermées et autres instruments financiers	Note 5	30,9	33,8
Placements mis en équivalence	Note 6	5,0	12,2
Immobilisations corporelles		152,4	149,5
Immobilisations incorporelles		212,6	218,7
Goodwill	Note 4	188,1	164,0
Autres actifs non courants	Note 13B	43,2	38,6
		974,7 \$	963,6 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer		79,8	75,7
Impôt à payer		11,0	4,1
Partie courante de la dette à long terme	Note 7	23,2	8,3
Autres emprunts courants		5,1	6,0
Obligations locatives		3,8	2,9
		122,9	97,0
<i>Passifs non courants</i>			
Obligations locatives		8,6	8,5
Dette à long terme	Note 7	163,2	149,7
Autres passifs non courants	Note 13B	65,4	65,0
Impôt différé		55,2	60,3
		415,3	380,5
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 8	541,8	568,6
	Note 4	17,6	14,5
Total des capitaux propres		559,4	583,1
		974,7 \$	963,6 \$
Engagements et éventualités			
	Note 9		

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Thomas Little

Thomas Little
Administrateur

(signé) Jordan G. Teramo

Jordan G. Teramo
Administrateur



ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2023 et 2024 (non audité) Retraité – note 2 g)		Actions ordinaires en circulation	Capital- actions	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(en M\$ canadiens, sauf l'information sur les actions)									
Solde au 31 décembre 2022		84 164 614	235,5 \$	(1 702,3) \$	14,4 \$	2 229,3 \$	776,9	— \$	776,9 \$
Résultat global									
Perte nette				(128,8)			(128,8)	(0,8)	(129,6)
Autres éléments du résultat global :									
Écarts de conversion					(20,0)		(20,0)	(0,3)	(20,3)
Quote-part des autres éléments du résultat global des placements mis en équivalence					0,1		0,1		0,1
Résultat global		—	—	(128,8)	(19,9)	—	(148,7)	(1,1)	(149,8)
Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres									
Dividendes		Note 10		(9,5)			(9,5)		(9,5)
Annulation d'actions ordinaires conditionnelles		Note 12		0,6		(0,6)	—		—
Acquisition d'entreprise, déduction faite de l'incidence du financement des acquisitions sur les participations ne donnant pas le contrôle							—	8,6	8,6
Émission d'options d'achat d'actions de filiales							—	7,1	7,1
Rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle							—	(0,2)	(0,2)
Passation en contrepartie du passif lié aux options de vente attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle				(6,9)			(6,9)		(6,9)
Total des transactions avec les propriétaires		—	—	(15,8)	—	(0,6)	(16,4)	15,5	(0,9)
Solde au 30 septembre 2023		84 164 614	235,5 \$	(1 846,9) \$	(5,5) \$	2 228,7 \$	611,8 \$	14,4 \$	626,2 \$
Solde au 31 décembre 2023		94 639 614	256,9 \$	(1 910,0) \$	(7,1) \$	2 228,8 \$	568,6 \$	14,5 \$	583,1 \$
Résultat global									
Bénéfice net (perte nette)				(13,2)			(13,2)	2,5	(10,7)
Autres éléments du résultat global :									
Écarts de conversion					7,8		7,8	0,4	8,2
Profits sur couverture de flux de trésorerie, déduction faite des ajustements de reclassement et de l'impôt					0,3		0,3		0,3
Reclassement en résultat net des écarts de conversion cumulés					(2,3)		(2,3)		(2,3)
Quote-part des autres éléments du résultat global des placements mis en équivalence					(0,3)		(0,3)		(0,3)
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt				0,5	—		0,5		0,5
Résultat global		—	—	(12,7)	5,5	—	(7,2)	2,9	(4,3)
Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres									
Actions ordinaires émises		Note 8	5 064 560	12,6			12,6		12,6
Rachat d'actions ordinaires		Note 8	(2 089 200)	(0,8)		(4,6)	(5,4)		(5,4)
Dividendes		Note 10		(10,9)			(10,9)		(10,9)
Annulation des actions entières et des actions conditionnelles ordinaires déchuës		Notes 8 et 12	(1 302 857)	0,8	1,3	(1,3)	0,8		0,8
Acquisition d'entreprises		Note 4					—	7,3	7,3
Échéance des options d'achat d'actions de filiales		Note 13C		7,1			7,1	(7,1)	—
Passation en contrepartie du passif lié aux options de vente attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle		Note 4		(24,0)			(24,0)		(24,0)
Accroissement lié aux régimes de rémunération fondée sur des actions						0,2	0,2		0,2
Total des transactions avec les propriétaires			1 672 503	12,6	(26,5)	(5,7)	(19,6)	0,2	(19,4)
Solde au 30 septembre 2024			96 312 117	269,5 \$	(1 949,2) \$	(1,6) \$	541,8 \$	17,6 \$	559,4 \$



TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(en M\$ canadiens)		2024	2023	2024	2023
		(non audité)	(non audité) Retraité – note 2 f) et g)	(non audité)	(non audité) Retraité – note 2 f) et g)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) Activités d'exploitation					
Perte nette		(1,9) \$	(34,4) \$	(10,7) \$	(129,6) \$
Ajustements pour :					
Amortissement		8,3	8,1	24,6	14,8
Rémunération fondée sur des actions		0,4	(0,3)	(0,7)	(0,4)
(Produits) charges liées à l'intéressement aux plus-values, à l'option d'achat et (au profit) à la perte liée à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et aux bons de souscription d'Aimia		(1,0)	(1,2)	(7,9)	25,9
Quote-part (du bénéfice net) de la perte nette des placements mis en équivalence		(0,2)	1,3	6,9	16,1
Charges financières (produits financiers), montant net		6,8	—	2,8	(5,5)
Charge d'impôt		2,4	0,6	8,0	9,0
Variation nette de la juste valeur des placements en instruments de capitaux propres		(0,1)	25,7	0,5	43,7
Variations du passif au titre du capital des commanditaires		—	0,5	—	0,5
Variation des actifs et passifs d'exploitation	Note 13D	(12,0)	4,2	(35,3)	6,3
Autres		(0,1)	(0,6)	0,6	2,4
		4,5	38,3	(0,5)	112,8
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation avant les éléments suivants :		2,6	3,9	(11,2)	(16,8)
Produit de la cession de titres négociables détenus à des fins de transaction	Note 5	—	12,6	—	13,8
Achats de titres négociables détenus à des fins de transaction	Note 5	—	—	—	(0,9)
Impôt payé		(1,3)	(5,2)	(6,9)	(9,4)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		1,3	11,3	(18,1)	(13,3)
Activités d'investissement					
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	Note 4	—	(25,0)	(17,8)	(501,2)
Produit de la cession de placements mis en équivalence	Note 13B	—	—	32,9	—
Produit de la cession de placements dans des titres négociables, des sociétés fermées et d'autres instruments financiers	Note 5	1,1	3,1	25,8	22,3
Produit du rachat de placements dans des entités ad hoc	Note 5	—	—	0,9	6,3
Produit du rachat d'un placement dans un fonds d'investissement	Note 5	—	—	3,5	—
Intérêts et dividendes reçus		0,9	0,6	2,5	7,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3,3)	(3,3)	(7,9)	(5,1)
Prêt-relais consenti à une entité détenue		—	—	—	(2,7)
Remboursement de prêts consentis à des parties liées	Note 12	—	—	1,3	5,0
Prêt consenti à des parties liées	Note 12	—	(3,7)	(1,4)	(7,5)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1,3)	(28,3)	39,8	(475,4)
Activités de financement					
Dividendes privilégiés	Note 10	(3,9)	(3,1)	(10,9)	(9,5)
Remboursement de capital aux actionnaires sans contrôle		—	—	—	(3,3)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle		—	(0,2)	—	(0,2)
Rachat d'actions ordinaires	Note 8	(5,0)	—	(5,4)	—
Portion des paiements de loyers se rapportant au principal		(1,0)	(0,6)	(3,0)	(1,0)
Produit d'autres emprunts		—	—	2,9	—
Remboursement sur d'autres emprunts		(4,9)	(0,4)	(5,7)	(0,7)
Intérêts payés		(0,5)	—	(8,1)	—
Produit de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement	Note 7	22,6	—	22,6	131,4
Remboursement sur la dette à long terme	Note 7	—	—	(4,2)	—
Remboursement sur la dette prise en charge à l'acquisition d'entreprises		—	—	—	(83,9)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		7,3	(4,3)	(11,8)	32,8
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		7,3	(21,3)	9,9	(455,9)
Écart de conversion lié à la trésorerie		0,5	(0,1)	1,6	(6,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		112,8	63,9	109,1	505,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		120,6	42,5	120,6	42,5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)
Non audité

LES PRÉSENTS ÉTATS FINANCIERS CONTIENNENT LES NOTES SUIVANTES :

1.	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	8
2.	INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES	9
3.	INFORMATIONS SECTORIELLES	15
4.	ACQUISITION DE STARCHEM	18
5.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	20
6.	PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	25
7.	DETTE À LONG TERME	26
8.	CAPITAL-ACTIONS	27
9.	PASSIFS ÉVENTUELS	29
10.	DIVIDENDES	30
11.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	31
12.	PARTIES LIÉES	32
13.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	35

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)
Non audité

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Aimia Inc. (« Aimia » ou la « Société ») a été constituée le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social et bureau principal d'Aimia est situé au 1 University Avenue, 3^e étage, Toronto (Ontario), M5J 2P1.

La Société est diversifiée et détient : une participation de 94,1 %, acquise le 9 mai 2023, dans Giovanni Bozzetto S.p.A. (« Bozzetto »), un fournisseur de produits chimiques spécialisés durables, offrant des solutions chimiques durables pour le textile, des solutions aqueuses et de dispersion comportant des applications dans plusieurs marchés finaux, y compris les marchés du textile, de la maison et des soins personnels, des plaques de plâtre et de l'agrochimie, ainsi qu'une participation de 100 % dans Cortland International, qui est composée de : 1) Tufropes, un fabricant de cordes et de solutions de filet en fibres synthétiques pour le secteur maritime et d'autres clients industriels divers, acquis le 17 mars 2023, et 2) Cortland Industrial LLC (« Cortland »), un concepteur, fabricant et fournisseur de cordes, d'élingues et d'attaches pour les marchés finaux de l'aérospatiale et de la défense, de la marine, des énergies renouvelables et divers autres marchés finaux industriels, acquis le 11 juillet 2023.

Le 2 janvier 2024, Aimia, par l'intermédiaire de Bozzetto, a conclu l'acquisition d'une participation de 65 % dans StarChem S.A. (« StarChem »), un fabricant de solutions chimiques auxiliaires principalement axé sur les procédés de préparation, de teinture et de finition pour des clients du secteur du textile (*note 4*).

De plus, la Société détient une participation de 10,85 % dans Clear Media Limited, une société d'affichage extérieur en Chine, et une participation de 48,6 % dans Kognitiv Corporation (« Kognitiv »), une société de logiciels-services B2B qui favorise la fidélisation de la clientèle grâce à la personnalisation axée sur les données.

La Société détenait également une entreprise de conseils en placement en propriété exclusive, Mittleman Investment Management, LLC (« MIM »), ainsi qu'une participation minoritaire dans TRADE X, une plateforme de commerce transfrontalier d'automobiles B2B. Ces deux entreprises n'étaient plus en exploitation au 31 décembre 2023. Le processus pour mettre fin aux activités de MIM est encore en cours. Depuis le 22 décembre 2023, TRADE X a été mise sous séquestre conformément à une ordonnance rendue par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*note 5*).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)
Non audité

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), dont la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Par conséquent, certaines informations et notes habituellement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités ont été omises ou résumées. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à la présentation fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société. Les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'ensemble de l'exercice.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires le 7 novembre 2024.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état de la situation financière :

- les soldes d'ouverture de StarChem et la contrepartie conditionnelle à payer sont évalués à la juste valeur (*note 4*);
- l'intéressement aux plus-values de Paladin dans Bozzetto et Cortland International a été évalué à la juste valeur; l'intéressement aux plus-values de Paladin a été réglé au cours du trimestre clos le 30 juin 2024 (*note 13B*);
- les placements dans des titres négociables, des sociétés fermées et autres instruments financiers sont évalués à la juste valeur (*note 5*);
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie sont évalués à la juste valeur (*notes 12 et 13B*);
- les contreparties conditionnelles liées à l'acquisition ou à la cession d'entreprises sont évaluées à la juste valeur (*note 13B*);
- les bons de souscription d'Aimia émis dans le cadre du placement privé sont évalués à la juste valeur (*note 13B*).

c) Monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) *Utilisation d'estimations et exercice du jugement*

La préparation des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations sont comptabilisées prospectivement.

Jugements

Les jugements posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les présents états financiers consolidés sont les suivants :

- Consolidation : déterminer si la Société exerce un contrôle ou une influence notable sur une entité détenue.
- Détermination des monnaies fonctionnelles des filiales de la Société lorsque les indicateurs principaux sont ambivalents.
- Déterminer si la Société a ou non la certitude raisonnable d'exercer des options de prolongation sur certains contrats de location.
- Déterminer si la Société agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de certaines activités de fabrication à façon.

Estimations

Des informations sur les hypothèses et les estimations présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont présentées ci-dessous. Des informations supplémentaires sur ces hypothèses et estimations sont incluses dans les états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, sauf indication contraire ci-après.

- La répartition provisoire du prix d'achat, la contrepartie conditionnelle à payer et le passif lié aux options de vente attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle relativement à l'acquisition de StarChem (*note 4*);
- L'évaluation de la juste valeur du placement dans Clear Media, qui tient compte de données non observables importantes. Ces données sont détaillées à la *note 5*;
- La comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité d'un bénéfice imposable futur auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportées en avant;
- L'évaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les principales hypothèses actuarielles;
- La comptabilisation ou l'évaluation des passifs éventuels, y compris les hypothèses concernant la probabilité et l'ampleur des sorties potentielles de ressources;
- L'évaluation des pertes de crédit attendues sur le billet à ordre garanti de Kognitiv (*note 12*).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Méthodes comptables

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous.

Mises au point sur les méthodes comptables liées à l'acquisition de StarChem

Comptabilisation des produits – activités de fabrication à façon

La Société détermine qu'elle agit en tant que mandataire dans le cadre de certaines activités de fabrication à façon. Par conséquent, les coûts directs associés à ces activités, qui sont payés à des fournisseurs externes puis facturés aux clients, sont comptabilisés en tant que réduction des produits, seule la marge étant comptabilisée en produits.

Adoption de normes comptables révisées

La Société a adopté les normes révisées suivantes, comme il est précisé ci-dessous.

Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)

L'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, portant sur les passifs non courants assortis de clauses restrictives. Les nouvelles modifications visent à améliorer l'information fournie par une entité lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est assujéti au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Les nouvelles modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et ont préséance sur les modifications précédentes. Les modifications n'ont eu aucune incidence sur les états consolidés de la Société.

f) Changements dans la présentation de l'état consolidé du résultat net et du tableau consolidé des flux de trésorerie

État du résultat net

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la Société a présenté une mise au point stratégique axée sur certains objectifs : libérer le potentiel de croissance de ses principaux placements (Bozzetto et Cortland International), monétiser les placements secondaires dans lesquels Aimia détient une participation minoritaire, et examiner sa structure du capital afin de favoriser le remboursement de capital aux actionnaires. Cette mise au point stratégique, la fin des activités de MIM et la récente monétisation d'un grand nombre de ses participations minoritaires représentent un changement important dans la nature des activités d'Aimia.

À la suite de l'examen de ses états financiers consolidés, la Société est d'avis que la présentation des résultats de ses activités de placements secondaires, précédemment regroupés dans le poste « Autres produits (pertes) tirés des placements », en dessous du bénéfice (de la perte) d'exploitation (auparavant appelé « bénéfice (perte) avant les éléments suivants »), représentent mieux la stratégie mise à jour de la Société et que leur présentation fournit des informations plus utiles et pertinentes pour les utilisateurs des états financiers consolidés.

Auparavant, le poste « Autres produits (pertes) tirés des placements » était présenté entre la marge brute et les charges d'exploitation, dans le bénéfice d'exploitation. La modification de la présentation du poste « Autres produits

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(pertes) tirés des placements » n'a eu aucune incidence sur le bénéfice (perte) avant impôt ni sur le bénéfice net (la perte nette).

Tableau des flux de trésorerie

À la suite de l'examen de ses états financiers consolidés et afin de s'aligner sur les changements de présentation dans l'état consolidé du résultat net décrits ci-dessus, la Société a décidé de changer la présentation des intérêts et dividendes reçus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Au lieu de les classer dans les activités d'exploitation, elle les classe dans les activités d'investissement.

De plus, la Société a décidé de modifier la présentation des intérêts payés dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, pour les faire passer des activités d'exploitation aux activités de financement.

L'incidence de ces modifications est présentée à la *note 2 g*).

g) Retraitement des données financières comparatives – Finalisation de la répartition du prix d'achat et reclassement des charges

Au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a achevé la répartition du prix d'achat des acquisitions de Bozzetto, de Tufropes et de Cortland. En se fondant sur cette mise à jour de la juste valeur estimative, la Société a recalculé les résultats des périodes présentées antérieurement comme si la répartition du prix d'achat avait été achevée à chaque date d'acquisition. Par conséquent, les données comparatives de l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie ont toutes été retraitées en conséquence. De plus, la Société a reclassé certaines charges des périodes comparatives dans l'état du résultat net conformément au mode de présentation adopté dans ses états financiers consolidés annuels audités de 2023.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

États du résultat net et du résultat global

	Trimestre clos le 30 septembre 2023			Période de neuf mois close le 30 septembre 2023		
	Chiffres initialement présentés ^{a)}	Ajustements	Chiffres retraités	Chiffres initialement présentés ^{a)}	Ajustements	Chiffres retraités
États du résultat net et du résultat global (extrait)						
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	114,3	—	114,3	191,1	—	191,1
Coût des ventes	(89,6)	(1,8)	(91,4)	(151,1)	2,1	(149,0)
Marge brute	24,7	(1,8)	22,9	40,0	2,1	42,1
Charges d'exploitation	(22,9)	(7,5)	(30,4)	(69,7)	(12,3)	(82,0)
Autres produits (charges), montant net	(26,3)	—	(26,3)	(80,7)	—	(80,7)
Perte avant impôt	(24,5)	(9,3)	(33,8)	(110,4)	(10,2)	(120,6)
Charge d'impôt	(3,1)	2,5	(0,6)	(11,8)	2,8	(9,0)
Perte nette	(27,6)	(6,8)	(34,4)	(122,2)	(7,4)	(129,6)
Autres éléments du résultat global	(1,5)	—	(1,5)	(20,2)	—	(20,2)
Résultat global	(29,1)	(6,8)	(35,9)	(142,4)	(7,4)	(149,8)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :						
Actionnaires de la Société	(27,8)	(6,4)	(34,2)	(121,8)	(7,0)	(128,8)
Participation ne donnant pas le contrôle	0,2	(0,4)	(0,2)	(0,4)	(0,4)	(0,8)
Perte nette	(27,6)	(6,8)	(34,4)	(122,2)	(7,4)	(129,6)
Résultat global attribuable aux :						
Actionnaires de la Société	(29,2)	(6,4)	(35,6)	(141,7)	(7,0)	(148,7)
Participation ne donnant pas le contrôle	0,1	(0,4)	(0,3)	(0,7)	(0,4)	(1,1)
Résultat global	(29,1)	(6,8)	(35,9)	(142,4)	(7,4)	(149,8)

- a) Les résultats présentés dans le tableau reflètent déjà le changement de présentation du poste « Autres produits (pertes) tirés des placements » mentionné à la note 2 f). Dans le tableau ci-dessus, les « autres produits (pertes) tirés des placements » sont présentés dans le poste « Autres produits (charges), montant net », alors qu'auparavant, ils étaient présentés entre la marge brute et les charges d'exploitation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

État des variations des capitaux propres

La finalisation de la répartition du prix d'achat a eu l'incidence suivante sur l'état des variations des capitaux propres pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 :

- La perte nette attribuable aux actionnaires de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 et le déficit au 30 septembre 2023 ont augmenté de 7,0 M\$;
- Les participations ne donnant pas le contrôle liées à l'acquisition de Bozzetto le 9 mai 2023, déduction faite de l'incidence du financement des acquisitions sur les participations ne donnant pas le contrôle, ont augmenté de 4,8 M\$, la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 a augmenté de 0,4 M\$ et le solde des participations ne donnant pas le contrôle a augmenté de 4,4 M\$ au 30 septembre 2023.

Tableau des flux de trésorerie

La finalisation de la répartition du prix d'achat (« RPA ») et le changement de présentation décrits à la note 2 f) ont eu l'incidence suivante sur l'état des flux de trésorerie pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 :

	Trimestre clos le 30 septembre 2023				Période de neuf mois close le 30 septembre 2023			
	Chiffres initialement présentés	Changement de présentation – note 2 f)	Ajustements à la RPA	Chiffres retraités	Chiffres initialement présentés	Changement de présentation – note 2 f)	Ajustements à la RPA	Chiffres retraités
Tableau des flux de trésorerie (extrait)								
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	11,9	(0,6)	—	11,3	(10,3)	(7,5)	4,5	(13,3)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(28,9)	0,6	—	(28,3)	(481,7)	7,5	(1,2)	(475,4)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(4,3)	—	—	(4,3)	36,1	—	(3,3)	32,8
Écart de conversion lié à la trésorerie	(0,1)	—	—	(0,1)	(6,9)	—	—	(6,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	63,9	—	—	63,9	505,3	—	—	505,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	42,5	—	—	42,5	42,5	—	—	42,5

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2024, Aimia, par l'intermédiaire de ses propres activités et de celles de ses filiales, exploitait trois secteurs opérationnels à présenter, soit Bozzetto, Cortland International et Sociétés de portefeuille.

Pour chacun des secteurs opérationnels, les principaux décideurs opérationnels de la Société (fonctions actuellement remplies par le président exécutif et le président et chef de la direction financière) examinent les rapports de gestion internes tous les mois. Les méthodes comptables appliquées aux secteurs Bozzetto, Cortland International et Sociétés de portefeuille sont identiques à celles utilisées aux fins des états financiers consolidés.

Bozzetto

Le secteur Bozzetto comprend les résultats de Bozzetto et de StarChem depuis leurs acquisitions respectives le 9 mai 2023 et le 2 janvier 2024 (*note 4*) ainsi que d'autres charges liées à ces acquisitions, y compris les coûts de transaction, la charge liée à l'option de Paladin, la charge liée à l'intéressement aux plus-values de Paladin et les coûts associés à la résiliation des accords avec Paladin.

Cortland International

Le secteur Cortland International comprend les résultats de Tufropes et de Cortland depuis leurs acquisitions respectives le 17 mars 2023 et le 11 juillet 2023 ainsi que d'autres charges liées à ces acquisitions, y compris les coûts de transaction, la charge liée à l'option de Paladin, la charge liée à l'intéressement aux plus-values de Paladin et les coûts associés à la résiliation des accords avec Paladin.

Sociétés de portefeuille

Le secteur Sociétés de portefeuille comprend les participations d'Aimia dans Clear Media Limited et Kognitiv ainsi que des participations minoritaires dans diverses sociétés ouvertes et sociétés en commandite. Le secteur Sociétés de portefeuille comprend également les charges d'exploitation du siège social, y compris les coûts liés à l'information communiquée par une société ouverte et les coûts liés au conseil d'administration, à la haute direction, aux affaires juridiques, aux finances et à l'administration. La période comparative comprend également les résultats liés aux activités de MIM et au placement d'Aimia dans TRADE X.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Trimestres clos les 30 septembre										
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Secteur opérationnel	Bozzetto ^{b)}		Cortland International ^{c)}		Sociétés de portefeuille		Éliminations		Total	
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	86,0	75,9	43,1	38,4	—	—	—	—	129,1	114,3
Coût des ventes	(60,7)	(60,7)	(33,0)	(30,7)	—	—	—	—	(93,7)	(91,4)
Marge brute	25,3	15,2	10,1	7,7	—	—	—	—	35,4	22,9
Charges d'exploitation										
Frais de vente, généraux et administratifs	(16,2)	(14,9)	(7,9)	(8,1)	(5,3)	(7,4)	—	—	(29,4)	(30,4)
Bénéfice (perte) d'exploitation	9,1	0,3	2,2	(0,4)	(5,3)	(7,4)	—	—	6,0	(7,5)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des placements mis en équivalence	0,2	0,2	—	—	—	(1,5)	—	—	0,2	(1,3)
Variation nette de la juste valeur des placements	—	—	—	—	0,1	(25,7)	—	—	0,1	(25,7)
Produits d'intérêts, de dividendes et d'autres placements	—	0,3	0,2	—	1,2	2,3	—	—	1,4	2,6
Produits financiers (charges financières), montant net	(4,3)	(5,5)	(0,1)	2,5	(3,8)	0,4	—	—	(8,2)	(2,6)
Produits (charges) liés à l'intéressement aux plus-values, à l'option d'achat et au profit (à la perte) liés à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et aux bons de souscription d'Aimia	—	—	—	(0,1)	1,0	1,3	—	—	1,0	1,2
Produits (charges) d'intérêts intersociétés	—	—	(2,3)	(2,3)	2,3	2,3	—	—	—	—
Augmentation du passif au titre du capital des commanditaires	—	—	—	—	—	(0,5)	—	—	—	(0,5)
Bénéfice (perte) avant impôt ^{d)}	5,0	(4,7)	—	(0,3)	(4,5)	(28,8)	—	—	0,5	(33,8)
Total de l'actif ^{d)}	554,9	463,4	286,1	285,5	248,2	336,2	(114,5)	(108,1)	974,7	977,0

- a) Le rapprochement du bénéfice consolidé (de la perte consolidée) avant impôt et du bénéfice net consolidé (de la perte nette consolidée) pour les trimestres clos les 30 septembre 2024 et 2023 est présenté dans l'état consolidé du résultat net.
- b) Le secteur Bozzetto comprend les résultats de Bozzetto et de StarChem depuis leurs acquisitions respectives le 9 mai 2023 et le 2 janvier 2024. Les résultats du trimestre clos le 30 septembre 2024 comprennent des coûts de transaction de 0,1 M\$ inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs (néant en 2023).
- c) Le secteur Cortland International comprend les résultats de Tufropes et de Cortland depuis leur date d'acquisition respective, soit le 17 mars 2023 et le 11 juillet 2023. Les résultats du trimestre clos le 30 septembre 2024 comprennent des coûts de transaction et de transition de 0,2 M\$ présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs (2,8 M\$ en 2023).
- d) Le total des actifs du secteur Sociétés de portefeuille aux 30 septembre 2024 et 2023 comprend un prêt intersociétés portant intérêt (y compris les intérêts courus) de 114,5 M\$ (108,1 M\$ en 2023) consenti à Cortland International.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre										
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Secteur opérationnel	Bozzetto ^{b)}		Cortland International ^{c)}		Sociétés de portefeuille		Eliminations		Total	
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	261,5	121,8	112,1	69,0	—	0,3	—	—	373,6	191,1
Coût des ventes	(183,8)	(92,9)	(87,3)	(56,1)	—	—	—	—	(271,1)	(149,0)
Marge brute	77,7	28,9	24,8	12,9	—	0,3	—	—	102,5	42,1
Charges d'exploitation										
Frais de vente, généraux et administratifs	(54,2)	(35,4)	(24,5)	(25,5)	(24,2)	(21,1)	—	—	(102,9)	(82,0)
Bénéfice (perte) d'exploitation	23,5	(6,5)	0,3	(12,6)	(24,2)	(20,8)	—	—	(0,4)	(39,9)
Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des placements mis en équivalence	0,6	0,2	—	—	(7,5)	(16,3)	—	—	(6,9)	(16,1)
Variation nette de la juste valeur des placements	—	—	—	0,3	(0,5)	(44,0)	—	—	(0,5)	(43,7)
Produits d'intérêts, de dividendes et d'autres placements	0,2	0,5	0,4	0,3	7,2	12,5	—	—	7,8	13,3
Produits financiers (charges financières), montant net	(12,7)	(7,4)	(0,6)	(0,5)	2,7	0,1	—	—	(10,6)	(7,8)
Produits (charges) liés à l'intéressement aux plus-values, à l'option d'achat, au profit (à la perte) lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et aux bons de souscription d'Aimia	—	(17,2)	3,7	(10,3)	4,2	1,6	—	—	7,9	(25,9)
Produits (charges) d'intérêts intersociétés	—	—	(6,8)	(5,1)	6,8	5,1	—	—	—	—
Augmentation du passif au titre du capital des commanditaires	—	—	—	—	—	(0,5)	—	—	—	(0,5)
Bénéfice (perte) avant impôt ^{d)}	11,6	(30,4)	(3,0)	(27,9)	(11,3)	(62,3)	—	—	(2,7)	(120,6)
Total de l'actif ^{d)}	554,9	463,4	286,1	285,5	248,2	336,2	(114,5)	(108,1)	974,7	977,0

- a) Le rapprochement du bénéfice consolidé (de la perte consolidée) avant impôt et du bénéfice net consolidé (de la perte nette consolidée) pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023 est présenté dans l'état consolidé du résultat net.
- b) Le secteur Bozzetto comprend les résultats de Bozzetto et de StarChem depuis leurs acquisitions respectives le 9 mai 2023 et le 2 janvier 2024. Les résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 comprennent des coûts de transaction de 1,0 M\$ présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs, dont une tranche de 0,4 M\$ est liée à l'acquisition de StarChem (note 13A). Les résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 comprennent également des coûts de 4,9 M\$ engagés pour la résiliation des accords avec Paladin, présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs (note 13B). Les résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 comprennent des coûts de transaction de 12,4 M\$ présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs (note 13A), dont la totalité était liée à l'acquisition de Bozzetto, une charge hors trésorerie de 12,9 M\$ liée à l'intéressement aux plus-values de Paladin dans Bozzetto et une charge hors trésorerie de 4,3 M\$ liée à l'option de Paladin visant l'achat de jusqu'à 19,9 % de la participation d'Aimia dans Bozzetto.
- c) Le secteur Cortland International comprend les résultats de Tufropes et de Cortland depuis leur date d'acquisition respective, soit le 17 mars 2023 et le 11 juillet 2023. Les résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 comprennent des coûts de transaction et de transition de 2,3 M\$, des coûts de 1,5 M\$ engagés pour la résiliation des accords avec Paladin présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs, et un produit de 3,9 M\$ découlant de la fin de l'intéressement aux plus-values de Paladin dans Cortland International (notes 13A et 13B). Les résultats de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 comprennent des coûts de transaction et de transition de 14,7 M\$ présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs (note 13A), une charge hors trésorerie de 7,5 M\$ liée à l'intéressement aux plus-values de Paladin dans Cortland International et une charge hors trésorerie de 2,8 M\$ liée à l'option de Paladin d'acheter jusqu'à 19,9 % de Cortland International.
- d) Le total des actifs du secteur Sociétés de portefeuille aux 30 septembre 2024 et 2023 comprend un prêt intersociétés portant intérêt (y compris les intérêts courus) de 114,5 M\$ (108,1 M\$ en 2023) consenti à Cortland International.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

4. ACQUISITION DE STARCHEM

Le 6 novembre 2023, Aimia a annoncé que sa filiale Bozzetto avait signé une convention d'achat d'actions définitive visant l'acquisition d'une participation de 65 % dans StarChem. La clôture de la transaction a eu lieu le 2 janvier 2024. StarChem, dont le siège social est situé à San Pedro Sula, au Honduras, est un fabricant de solutions chimiques spécialisées utilisées principalement dans les procédés de préparation, de teinture et de finition par ses grands clients multinationaux du secteur du textile. StarChem possède deux installations de production, Merrill et StarChem Honduras. L'acquisition de StarChem par Bozzetto élargira sa présence géographique et fera progresser le plan d'Aimia visant à ce que Bozzetto pénètre les Amériques au moyen de fusions et d'acquisitions.

Le prix d'achat s'est élevé à 24,1 M\$ (18,2 M\$ US), avec une clause de contrepartie conditionnelle pouvant atteindre 12,4 M\$ (9,1 M\$ US) en fonction de cibles de BAIIA à atteindre au cours des deux prochaines années, sous réserve des ajustements habituels liés à la dette nette et au fonds de roulement à la clôture et au deuxième anniversaire de la transaction au moment de déterminer la contrepartie conditionnelle. Bozzetto a engagé des coûts de transaction de 1,0 M\$ dans le cadre de cette acquisition, dont une tranche de 0,6 M\$ a été engagée en 2023. Le prix d'achat a été financé à même la facilité de dépenses d'investissement existante de Bozzetto et les fonds en caisse de Bozzetto, 90 % du prix d'achat ayant été financé à la clôture. Le solde restant a été payé au cours du trimestre clos le 30 juin 2024 lors de la finalisation des ajustements liés à la dette nette et au fonds de roulement. L'équipe de haute direction de StarChem conserve une participation minoritaire collective de 35 % dans la société.

La juste valeur estimative de la contrepartie conditionnelle était fondée sur la cible de BAIIA de StarChem attendue au cours des deux prochaines années, actualisée à la date d'acquisition à un taux de 12,6 %. Les flux de trésorerie ont été projetés en fonction de l'expérience passée, des résultats d'exploitation réels et du plan financier à long terme préparé par la direction. À la clôture, la contrepartie conditionnelle était estimée à 7,7 M\$ et présentée dans les autres passifs non courants. Au 30 septembre 2024, le passif s'élevait à 8,6 M\$ (*note 13B*).

Option de liquidité

Une option de vente a été octroyée aux membres de la haute direction de StarChem afin de leur permettre de vendre une partie de leur participation à Bozzetto aux cinquième et dixième anniversaires de la transaction. Le prix d'achat devant être payé par Bozzetto lors de l'exercice de l'option sera basé sur la juste valeur de StarChem à ce moment (basé sur le même multiple du BAIIA que l'acquisition initiale de 65 %). La valeur de rachat de la participation a donc été comptabilisée à titre de passif et le montant compensatoire a été porté aux résultats non distribués (déficit). La valeur de rachat a été actualisée au moyen d'un taux d'actualisation de 5,7 %. Si l'option n'est pas exercée, le montant présenté à titre de passif sera reclassé dans les résultats non distribués (déficit) dans les capitaux propres. À la date de la transaction, un montant de 17,8 M\$ a été comptabilisé pour ce passif et est présenté dans les autres passifs non courants. Au 30 septembre 2024, le passif s'élevait à 18,9 M\$ (*note 13B*).

Apport aux produits des activités ordinaires et au bénéfice avant impôt

Les résultats de StarChem depuis son acquisition par la Société sont inclus dans ceux du secteur Bozzetto à la *note 3*.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, l'apport de StarChem aux produits des activités ordinaires et au bénéfice avant impôt s'est respectivement élevé à 24,5 M\$ et à 2,3 M\$. Le bénéfice avant impôt comprend des coûts de transaction liés à l'acquisition de l'entreprise de 0,4 M\$ et des charges financières nettes de 2,5 M\$ (y compris les charges d'intérêts supplémentaires sur les facilités de crédit, les intérêts sur le passif au titre de la contrepartie conditionnelle et le profit de change à la réévaluation de la contrepartie conditionnelle).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

4. ACQUISITION DE STARCHEM (suite)

Répartition du prix d'achat

La Société est en train de terminer la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises lié à StarChem. Comme le permet IFRS 3, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat et de la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que du goodwill a été effectuée et est présentée ci-dessous.

Prix d'achat	
Prix d'achat de base	24,1
Ajustements de la dette nette et du fonds de roulement	1,3
Juste valeur de la contrepartie conditionnelle provisoire à la clôture	7,7
Contrepartie nette à attribuer	33,1
Montants provisoires comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris	
Trésorerie	7,6
Comptes débiteurs	8,6
Stocks	17,0
Autres actifs courants	0,1
Immobilisations corporelles	2,0
Comptes créditeurs et charges à payer	(13,4)
Obligations locatives	(0,9)
Autres passifs non courants	(0,1)
Total provisoire des actifs (passifs) nets identifiables	20,9
Montant provisoire des participations ne donnant pas le contrôle ^{a)}	(7,3)
Montant provisoire du goodwill et des immobilisations incorporelles ^{b)}	19,5
Total	33,1

- a) La Société a présenté le montant provisoire des participations ne donnant pas le contrôle en fonction de 35 % des actifs nets identifiables.
- b) À l'heure actuelle, la Société prévoit comptabiliser les relations clients en tant que principales immobilisations incorporelles lorsque la répartition du prix d'achat sera terminée. D'autres immobilisations incorporelles pourraient également être identifiées dans le cadre de cette répartition. Le montant provisoire du goodwill et des immobilisations incorporelles au 30 septembre 2024 est présenté au poste « Goodwill » dans l'état consolidé de la situation financière.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de la Société et leur classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

		30 septembre	31 décembre
	Hiérarchie	2024	2023
Placements dans des titres négociables			
Capital A			
Capital A – Actions ordinaires	Niveau 1	—	25,5
Capital A – Bons de souscription	Niveau 1	0,7	2,2
Autres – détenus par l'intermédiaire de Tufropes	Niveau 2	0,1	0,1
Total		0,8	27,8
Placements dans des sociétés fermées et autres instruments financiers			
Clear Media Limited	Niveau 3	28,4	27,7
Kognitiv – Bons de souscription	Niveau 3	—	0,6
Fonds d'investissement	Niveau 2	2,5	5,5
Total		30,9	33,8

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La variation nette de la juste valeur des placements pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 est présentée en détail ci-dessous.

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	Hiérarchie	2024	2023	2024	2023
Profit (perte) lié à la juste valeur réalisé					
Cineplex	Niveau 1	—	(1,3)	—	(2,0)
Kognitiv – Billet convertible	Niveau 3	—	(1,2)	—	(1,2)
Capital A – Actions ordinaires	Niveau 1	—	—	(2,6)	—
Capital A – Bons de souscription	Niveau 1	0,3	—	0,4	—
Titres négociables – détenus par l'intermédiaire de Precog Capital Partners, L.P.	Niveau 1	—	(11,8)	—	(12,8)
Entités ad hoc	Niveau 2	—	—	—	(0,4)
Fonds d'investissement	Niveau 2	—	—	1,0	—
Variation nette de la juste valeur latente					
Clear Media	Niveau 3	(0,1)	1,3	0,8	—
Capital A					
Capital A – Actions ordinaires	Niveau 1	—	5,5	1,9	9,7
Capital A – Titres d'emprunt islamiques non garantis convertibles rachetables	Niveau 1	—	2,5	—	3,3
Capital A – Bons de souscription	Niveau 1	(0,1)	1,1	(0,8)	1,1
TRADE X					
TRADE X – Actions privilégiées	Niveau 3	—	(17,4)	—	(40,1)
TRADE X – Billet convertible	Niveau 3	—	(17,1)	—	(17,4)
TRADE X – Bons de souscription	Niveau 3	—	(1,7)	—	(4,0)
Cineplex	Niveau 1	—	1,3	—	2,5
Kognitiv					
Kognitiv – Billet convertible	Niveau 3	—	1,2	—	1,1
Kognitiv – Bons de souscription	Niveau 3	—	—	(0,6)	—
Titres négociables – détenus par l'intermédiaire de Precog Capital Partners, L.P.	Niveau 1	—	11,0	—	12,3
Fonds du marché monétaire – détenus par l'intermédiaire de Tufropes	Niveau 2	—	—	—	0,3
Entités ad hoc	Niveau 2	—	1,1	—	3,3
Fonds d'investissement	Niveau 2	—	(0,2)	(0,6)	0,6
Variation nette de la juste valeur des placements					
		0,1	(25,7)	(0,5)	(43,7)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur la façon dont la juste valeur des placements dans des sociétés fermées et autres instruments financiers a été calculée.

30 septembre 2024				
Placements	Technique d'évaluation	Principales données d'entrée	Intervalle	Sensibilité
		Taux d'actualisation	17,5 % – 19,5 %	+/- 1 % = +/- 2,5 M\$
Clear Media Limited	Approche par le résultat – flux de trésorerie actualisés	Taux de croissance à long terme	3 %	+/- 1 % = +/- 1,6 M\$
		Flux de trésorerie discrétionnaires		
Fonds d'investissement		Valeur de l'actif net attribuée selon le relevé de l'investisseur	s. o.	s. o.

31 décembre 2023				
Placements	Technique d'évaluation	Principales données d'entrée	Intervalle	Sensibilité
		Taux d'actualisation	17,5 % – 20 %	+/- 1 % = +/- 2,4 M\$
Clear Media Limited	Approche par le résultat – flux de trésorerie actualisés	Taux de croissance à long terme	3 %	+/- 1 % = +/- 1,4 M\$
		Flux de trésorerie discrétionnaires		
		Valeur de l'action	0,59 \$	
Kognitiv – Bons de souscription	Approche par le marché – modèle d'évaluation des options de Black-Scholes	Volatilité	50 %	Négligeable
		Prix d'exercice	1,5 \$	
Fonds d'investissement	Fondée sur le prix	Valeur de l'actif net attribuée selon le relevé de l'investisseur	s. o.	s. o.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements supplémentaires sur les mouvements de trésorerie liés aux postes suivants inclus dans le tableau consolidé des flux de trésorerie pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
INCLUS DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Achats de titres négociables détenus à des fins de transaction				
Titres négociables – détenus par l'intermédiaire de Precog Capital Partners, L.P.	—	—	—	(0,9)
Total	—	—	—	(0,9)
Produit de la cession de titres négociables détenus à des fins de transaction				
Titres négociables – détenus par l'intermédiaire de Precog Capital Partners, L.P.	—	12,6	—	13,8
Total	—	12,6	—	13,8
INCLUS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Produit de la cession de placements dans des titres négociables, des sociétés fermées et d'autres instruments financiers				
Capital A – Actions ordinaires	0,4	—	24,8	—
Capital A – Bons de souscription	0,7	—	1,0	—
Fonds du marché monétaire – détenus par l'intermédiaire de Tufropes	—	—	—	16,1
Cineplex	—	3,1	—	6,2
Total	1,1	3,1	25,8	22,3

Placements dans des instruments de capitaux propres de Clear Media Limited

Au 30 septembre 2024, la juste valeur du placement indirect dans Clear Media Limited a été estimée à 28,4 M\$. Aimia a comptabilisé une perte latente liée à la juste valeur de 0,1 M\$ et un profit latent lié à la juste valeur de 0,8 M\$ au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, en raison de la fluctuation du change.

Placement dans Capital A Berhad

Actions ordinaires

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la Société a vendu 1 759 145 et 107 435 545 actions ordinaires de Capital A pour un produit total de 0,4 M\$ (1,5 million MYR) et de 24,8 M\$ (86,1 millions MYR), respectivement. Au 30 septembre 2024, la Société s'était entièrement départie de ses actions ordinaires de Capital A.

La cession des actions ordinaires de Capital A a donné lieu à une perte réalisée de néant et de 2,6 M\$ au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, et à un profit latent lié à la juste valeur de néant et de 1,9 M\$ pour les mêmes périodes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Aimia a comptabilisé un profit latent lié à la juste valeur de 5,5 M\$ et de 9,7 M\$ au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023, respectivement, relativement à ce placement.

Bons de souscription

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la Société a vendu 8 926 000 et 12 800 700 bons de souscription de Capital A pour un produit total de 0,7 M\$ (2,3 millions MYR) et de 1,0 M\$ (3,4 millions MYR), respectivement. La cession des bons de souscription de Capital A a donné lieu à un profit réalisé lié à la juste valeur de 0,3 M\$ et de 0,4 M\$ au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement.

Au 30 septembre 2024, la juste valeur des bons de souscription était de 0,7 M\$ et Aimia a comptabilisé une perte latente liée à la juste valeur de 0,1 M\$ et de 0,8 M\$ au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement, relativement à ce placement.

Placements dans des fonds d'investissement

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, Aimia a racheté son placement dans un fonds d'investissement pour un montant de 3,5 M\$, ce qui a donné lieu à un profit réalisé lié à la juste valeur de 1,0 M\$. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, Aimia a comptabilisé une perte latente liée à la juste valeur de néant et de 0,6 M\$, respectivement, relativement à ses placements dans des fonds d'investissement.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer présentée dans l'état consolidé de la situation financière se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable de la dette à long terme se rapproche de sa juste valeur en raison du taux variable caractéristique de la dette, qui est rajusté tous les six mois.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

6. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

Au	30 septembre	31 décembre
	2024	2023
Kognitiv	—	7,8
Autres participations dans des entreprises associées – détenues par l'intermédiaire de Bozzetto	5,0	4,4
Total	5,0	12,2

Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des placements mis en équivalence	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Kognitiv	—	(1,5)	(7,5)	(16,3)
Autres participations dans des entreprises associées – détenues par l'intermédiaire de Bozzetto	0,2	0,2	0,6	0,2
Total	0,2	(1,3)	(6,9)	(16,1)

PLACEMENT DANS KOGNITIV

Au 30 septembre 2024, en raison de l'accumulation de la quote-part des pertes nettes de Kognitiv comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par Aimia depuis son placement initial, la valeur comptable du placement dans Kognitiv s'élève maintenant à néant. Par conséquent, au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, la Société a cessé de comptabiliser sa quote-part des pertes nettes de Kognitiv lorsque cette quote-part revenant à Aimia équivalait à son placement net dans Kognitiv. Aimia n'a pas contracté d'obligations juridiques ou implicites ni effectué de paiements au nom de Kognitiv et, par conséquent, elle n'a comptabilisé aucun passif lié à son placement dans Kognitiv.

Les autres placements d'Aimia dans Kognitiv comprennent des billets à ordre garantis de premier rang (*note 12*), qui ne sont pas considérés comme faisant partie du placement net dans Kognitiv aux fins de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence.

Cession des activités d'Entreprise

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, Kognitiv a cédé son unité d'exploitation Entreprise et la plateforme de fidélisation pour les entreprises (« PFE ») connexe. La transaction comprend également le programme de récompenses Air Miles au Moyen-Orient. La plateforme PFE est distincte de la plateforme logiciel-service de Kognitiv. Kognitiv utilisera le produit de la transaction pour mener ses autres activités de logiciels-services.

Financement de 2024

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, Kognitiv a obtenu un nouveau financement par emprunt à court terme sous forme de billets à ordre garantis totalisant 3,4 M\$, dont une tranche de 2,5 M\$ a été fournie par Aimia. Ce montant comprenait une tranche de 1,0 M\$ déjà avancée par Aimia au 31 décembre 2023.

Se reporter à la *note 12* pour plus de détails sur les conventions relatives aux billets à ordre conclues par Aimia avec Kognitiv.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

7. DETTE À LONG TERME

FACILITÉS DE CRÉDIT DE BOZZETTO

Prêt de premier rang de CDP

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, Bozzetto a conclu une nouvelle entente de financement avec une banque de développement italienne pour un montant de 22,6 M\$ (15,0 M€). Ce nouveau prêt vient à échéance en septembre 2027 et porte intérêt au taux Euribor 3 mois (« E3M ») plus une marge de 1,80 % par année. Le prêt est assujéti à des remboursements de capital trimestriels égaux à compter de décembre 2024 ainsi qu'à des paiements d'intérêts trimestriels.

Aux termes de la convention de prêt de premier rang de CDP, Bozzetto est assujéti au respect d'un ratio de levier financier, qui est mesuré trimestriellement à compter du 30 septembre 2024. Le ratio de levier financier est défini comme le ratio de la dette nette totale à la fin de la période considérée sur le BAIIA des douze derniers mois consécutifs, tel qu'il est défini dans la convention de prêt.

Prêts de premier rang

Annulation de l'engagement non utilisé

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, Bozzetto a annulé l'engagement disponible non utilisé au titre de chacune des facilités de dépenses d'investissement A et B s'élevant respectivement à 3,5 M€ et à 3,5 M€.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024, Bozzetto a annulé une tranche de 5,0 M€ de l'engagement disponible non utilisé au titre de la facilité renouvelable, puis a annulé la tranche restante de 5,0 M€ après le 30 septembre 2024.

Remboursements

En juin 2024, Bozzetto a remboursé un montant en capital de 4,2 M\$ (2,9 M€) sur sa facilité de crédit A, ce qui correspond au remboursement de capital semestriel requis aux termes des facilités de crédit de Bozzetto.

Après le 30 septembre 2024, Bozzetto a remis aux prêteurs un avis de remboursement anticipé volontaire d'un montant de 21,0 M\$ (13,9 M€) sur les tranches de la facilité A et de la facilité de dépenses d'investissement A de ses prêts de premier rang. Le remboursement anticipé volontaire sera appliqué en réduction d'une partie des remboursements de capital semestriels prévus aux termes du calendrier d'amortissement des prêts de premier rang, soit ceux de juin 2025, décembre 2025 et juin 2026.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

8. CAPITAL-ACTIONS

ACTIONS ORDINAIRES

Émission d'actions dans le cadre de la résiliation des accords avec Paladin

En contrepartie de la résiliation des accords avec Paladin, la Société a émis 5 040 000 actions ordinaires évaluées à 12,6 M\$. Les actions ordinaires émises sont assujetties aux dispositions de blocage habituelles pour une période de six mois à compter de la date de résiliation des accords. Se reporter à la *note 13B* pour plus de détails sur la résiliation des accords avec Paladin.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 4 juin 2024, la Société a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour racheter jusqu'à 7 009 622 de ses actions ordinaires émises et en circulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») au cours de la période commençant le 6 juin 2024 et se terminant au plus tard le 5 juin 2025 (l'« offre publique de rachat de 2024-2025 »). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, Aimia a racheté, dans le cadre de l'offre de rachat de 2024-2025, 2 089 200 actions ordinaires pour une contrepartie totalisant 5,4 M\$, dont 1 300 000 actions ordinaires rachetées de Milkwood Capital (UK) Ltd. (« Milkwood ») pour 3,3 M\$ dans le cadre de l'entente de règlement entre les parties annoncée le 29 décembre 2023 (*note 9*). Le capital-actions a été réduit de 0,8 M\$ et le solde restant de 4,6 M\$ a été porté en réduction du surplus d'apport.

Après le 30 septembre 2024, Aimia a racheté 302 800 actions ordinaires pour une contrepartie totale de 0,8 M\$.

Actions entières et actions conditionnelles – acquisition de MIM

La contrepartie versée pour l'acquisition de Mittleman Investment Management, LLC, en juin 2020, comprenait un maximum de 2,7 millions d'actions ordinaires pouvant être émises aux vendeurs sous réserve de l'atteinte de certaines cibles liées à la clause de contrepartie conditionnelle et au rendement avant le quatrième anniversaire de la clôture de la transaction. De ces 2,7 millions d'actions ordinaires, 1,6 million étaient assujetties à des clauses de déchéance ou de récupération et avaient initialement été émises et déposées en mains tierces (les « actions entières ») à la clôture de la transaction. Le reste des actions ordinaires pouvaient seulement être émises à l'atteinte des cibles liées au rendement (les « actions conditionnelles »).

Aucune des cibles de rendement n'a été atteinte avant le 19 juin 2024, le quatrième anniversaire de la transaction. Par conséquent, conformément à la convention d'achat de MIM, 262 828 actions entières ont été libérées, 1 302 857 actions entières déchuées ont été annulées, 24 560 nouvelles actions ordinaires ont été émises et aucune action conditionnelle n'a été émise.

Lorsque les actions entières ont été libérées en faveur des vendeurs, un montant de 0,8 M\$ a été reclassé des comptes créditeurs et charges à payer au capital-actions. Comme aucune action conditionnelle n'a été émise, une tranche de 1,3 M\$ du surplus d'apport initial comptabilisé relativement aux actions conditionnelles a été reclassée dans les résultats non distribués.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE 3 ET DE SÉRIE 4

Le 22 février 2024, Aimia a annoncé qu'elle n'exercerait pas son droit de racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées de série 3 le 31 mars 2024. Par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 avaient le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang rachetables à taux variable et à dividende cumulatif, série 4 (les « actions de série 4 »), sous réserve de certaines conditions. Le 22 mars 2024, Aimia a annoncé que 2 706 112 de ses 4 355 263 actions de série 3 actuellement en circulation avaient été remises aux fins de conversion, à raison de une action pour une, en actions de série 4, compte tenu de tous les avis de choix reçus après la date limite de conversion du 18 mars 2024. Par conséquent, au 1^{er} avril 2024, la Société a 1 649 151 actions de série 3 émises et en circulation et 2 706 112 actions de série 4 émises et en circulation.

En ce qui concerne les actions de série 3 en circulation à compter du 1^{er} avril 2024, le taux de dividende annuel pour la période de cinq ans allant du 31 mars 2024, inclusivement, au 31 mars 2029, exclusivement, sera de 7,773 %, soit 4,20 % de plus que le rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, tel qu'il est établi conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions de série 3.

En ce qui concerne les actions de série 4 en circulation à compter du 1^{er} avril 2024, le taux de dividende pour la période à taux variable allant du 30 septembre 2024, inclusivement, au 31 décembre 2024, exclusivement, sera de 8,405 %, soit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 4,20 % par année, calculé en fonction du nombre réel de jours de cette période trimestrielle divisé par 366, tel que déterminé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions de série 4 (le « taux de dividende trimestriel variable »). Le taux de dividende trimestriel variable sera rajusté chaque trimestre.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

9. PASSIFS ÉVENTUELS

LITIGES ET PROCÉDURES JUDICIAIRES

Recours contre des alliés présumés

Le 12 avril 2023, Aimia a intenté une poursuite contre Christopher Mittleman devant la Cour supérieure de l'Ontario. Aimia a allégué que Christopher Mittleman avait communiqué avec divers actionnaires d'Aimia relativement à l'acquisition d'actions d'Aimia et à l'exercice des droits de vote s'y rattachant. La Société a par la suite modifié sa demande pour désigner Mithaq Capital SPC (« Mithaq ») et Milkwood comme défendeurs. Aimia a allégué, entre autres choses, que Mithaq, Milkwood et M. Mittleman ont mené une campagne non divulguée en vue d'acquérir des actions d'Aimia dans le but de reconstituer le conseil d'administration d'Aimia et de modifier sa stratégie d'affaires. M. Mittleman, Milkwood et Mithaq ont chacun déposé une demande reconventionnelle contre Aimia. La poursuite d'Aimia et les demandes reconventionnelles des défendeurs devaient être entendues dans le cadre d'un procès le 8 janvier 2024.

De plus, le 27 avril 2023, Mithaq a déposé une requête contre Aimia auprès de la Cour supérieure de l'Ontario afin d'obtenir un examen des procurations données à l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Aimia du 18 avril 2023 (l'« AGA ») et une « réparation accessoire » supplémentaire non précisée. Le 5 octobre 2023, Mithaq a présenté une motion visant à obtenir une déclaration selon laquelle aucun des administrateurs d'Aimia n'avait été élu à l'AGA et une ordonnance convoquant une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Aimia. La requête de Mithaq devait être entendue au procès d'Aimia et des demandes reconventionnelles des défendeurs le 8 janvier 2024.

Le 29 décembre 2023, Aimia a annoncé qu'elle avait conclu une entente de règlement avec Milkwood aux termes de laquelle Aimia et Milkwood ont convenu de rejeter toutes les procédures judiciaires intentées l'une contre l'autre. Le 3 janvier 2024, Aimia a annoncé qu'elle avait conclu une entente de règlement avec M. Mittleman aux termes de laquelle Aimia et M. Mittleman ont convenu de rejeter toutes les poursuites judiciaires intentées l'un contre l'autre.

Les frais de règlement de litiges liés à ces deux ententes de règlement ont été comptabilisés dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état consolidé du résultat net. Le montant de ces charges n'était pas significatif.

Le 7 janvier 2024, l'instruction de la poursuite, qui devait commencer le 8 janvier 2024, a été annulée, car Aimia et Mithaq croyaient être en mesure de régler le litige. Le 31 octobre 2024, Aimia a annoncé qu'elle avait signé avec Mithaq un accord de coopération (l'« accord de coopération ») qui entraînera la fin de tous les litiges en cours entre les deux parties, la nomination au conseil d'administration d'Aimia de deux personnes choisies par Mithaq, l'octroi à Mithaq des droits préférentiels de souscription et des droits d'inscription habituels, l'adoption des clauses d'accords de statu quo habituelles jusqu'au 31 mars 2026, et la promesse par Mithaq d'utiliser tous les droits de vote rattachés à ses actions ordinaires de la Société pour voter en faveur des personnes nommées par la direction d'Aimia qui se présenteront à l'élection au conseil d'administration de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra en 2025.

Aimia a convenu de verser 2,0 M\$ (1,5 M\$ US) à Mithaq à titre de remboursement des frais, coûts et charges de tiers engagés par Mithaq dans le cadre du litige. La charge a été comptabilisée au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024 et présentée dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état consolidé de résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

10. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

Trimestres clos les	2024		2023	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Série 1				
31 mars	1,5	0,300125	1,5	0,300125
30 juin	1,6	0,300125	1,6	0,300125
30 septembre	1,5	0,300125	1,5	0,300125
Total	4,6	0,900375	4,6	0,900375
Série 3				
31 mars	1,7	0,375688	1,7	0,375688
30 juin	0,7	0,485813	1,6	0,375688
30 septembre	0,8	0,485813	1,6	0,375688
Total	3,2	1,347314	4,9	1,127064
Série 4				
31 mars	—	—	—	—
30 juin	1,5	0,570677	—	—
30 septembre	1,6	0,570098	—	—
Total	3,1	1,140775	—	—
Total des dividendes privilégiés sur les actions de série 1, de série 3 et de série 4	10,9		9,5	

Aimia est assujettie à l'impôt en vertu de la partie VI.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), associé aux dividendes versés sur ses actions privilégiées, au taux d'imposition de 40 %. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, le montant brut de la charge d'impôt de la partie VI.1 s'élève respectivement à 1,6 M\$ et à 4,4 M\$ (1,3 M\$ et 3,8 M\$ en 2023). Aimia et ses filiales canadiennes n'ont actuellement pas un bénéfice imposable canadien suffisant pour avoir droit à la déduction d'impôt de la partie VI.1 aux fins de l'impôt de la partie I. Toute déduction d'impôt de la partie VI.1 inutilisée est reportée en avant à titre de pertes autres qu'en capital selon les règles expressément énoncées en vertu de la LIR.

Au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023, la Société a payé des montants respectifs de 2,9 M\$ et de 2,1 M\$ au titre de l'impôt de la partie VI.1.

Le 7 novembre 2024, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré des dividendes trimestriels de 0,300125 \$ par action privilégiée de série 1, de 0,485813 \$ par action privilégiée de série 3 et de 0,528183 \$ par action privilégiée de série 4, dans les trois cas payables le 31 décembre 2024 aux actionnaires inscrits le 17 décembre 2024.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

11. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la Société	(2,8)	(34,2)	(13,2)	(128,8)
Déduire : dividendes déclarés sur les actions privilégiées de la période (note 10)	(3,9)	(3,1)	(10,9)	(9,5)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires ordinaires	(6,7)	(37,3)	(24,1)	(138,3)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – de base et dilué^{a)}	96 897 870	82 598 929	95 182 460	82 598 929
Résultat de base par action ordinaire	(0,07) \$	(0,45) \$	(0,25) \$	(1,67) \$
Résultat dilué par action ordinaire	(0,07) \$	(0,45) \$	(0,25) \$	(1,67) \$

- a) Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023 ne tient pas compte des actions ordinaires émises et entières dans le cadre de la transaction visant MIM, puisqu'elles pouvaient toujours faire l'objet de renonciations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

12. PARTIES LIÉES

DÉPART DE DIRIGEANTS

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la Société a annoncé le départ de son chef de la direction, Phil Mittleman, et de son président, Michael Lehmann. Les dirigeants ont reçu de la Société des indemnités de départ totalisant 1,6 M\$. De plus, 416 667 UAD non acquises détenues par le chef de la direction ont été acquises. La valeur intrinsèque de ces UAD représentait 1,4 M\$ au moment de leur départ. Toutes les UAD acquises par ces dirigeants, d'un montant total de 4,3 M\$ au moment du paiement, ont été réglées en juillet 2024 conformément au régime d'UAD.

Le départ de Phil Mittleman n'est pas considéré comme un cas de cessation d'emploi dans le contexte de la convention d'acquisition de MIM et, par conséquent, il a conservé le droit de recevoir des actions entières et des actions conditionnelles conformément à la convention d'acquisition initiale. Au quatrième anniversaire de l'acquisition de MIM, 104 645 actions entières ont été libérées en faveur de Phil Mittleman (*note 8*).

TRANSACTIONS AVEC UN ANCIEN DIRIGEANT

Unités d'actions différées

Le 27 mars 2023, la Société a mis fin à l'emploi d'un ancien dirigeant, Christopher Mittleman. La cessation d'emploi de cet ancien dirigeant constituait une cessation d'emploi aux termes du régime d'UAD de la Société. À la cessation de ses fonctions, cet ancien dirigeant a eu droit, pour chaque UAD créditée à son compte, à un paiement en trésorerie équivalent à la valeur d'une action ordinaire d'Aimia. À la date de la cessation d'emploi, cet ancien dirigeant détenait 416 667 UAD acquises.

Billet à ordre garanti

Le 8 juillet 2022, la Société a conclu une convention de billet à ordre garanti afin de prêter à Christopher Mittleman un montant de 1,3 M\$ (1,0 M\$ US). Le billet à ordre garanti portait intérêt au taux annuel de 7,5 % et venait à échéance à la première des dates suivantes : 1) le 8 juillet 2027 ou 2) la date à laquelle les UAD acquises attribuées à l'ancien dirigeant sont réglées conformément aux modalités du régime d'UAD.

La cessation d'emploi de cet ancien dirigeant a été considérée comme un cas de défaut aux termes de la convention de billet à ordre garanti. Par conséquent, le capital ainsi que les intérêts courus et impayés sont devenus immédiatement exigibles. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, au moment du règlement des UAD, Aimia a reçu le paiement intégral du billet à ordre et des intérêts courus.

Actions entières et actions conditionnelles

Aux termes de la convention d'achat et des conventions connexes (les « conventions MIM ») concernant l'achat, par la Société, le 19 juin 2020, de MIM, une tranche de la contrepartie payable à Christopher Mittleman était conditionnelle à son emploi continu auprès de la Société pendant une période de 10 ans. Étant donné la cessation de son emploi avant la fin de cette période, la Société a eu le droit de récupérer la tranche proportionnelle de la contrepartie attribuable à cet ancien dirigeant, avec recours contre les 485 053 actions attribuables à l'ancien dirigeant qui ont été entières au moment de la clôture de l'acquisition de MIM.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

12. PARTIES LIÉES (suite)

Par conséquent, au quatrième anniversaire de la transaction, ces actions entières déchuées ont été annulées (note 8). De plus, cet ancien dirigeant n'avait plus droit à ses 291 032 actions conditionnelles dans le cadre de l'acquisition de MIM.

Par conséquent, une charge à payer au titre de la rémunération différée de 0,4 M\$ a été reprise au premier trimestre clos le 31 mars 2023 relativement à la récupération des actions entières déchuées, comme il est décrit ci-dessus, et une tranche de 0,6 M\$ du surplus d'apport initial comptabilisé relativement aux actions conditionnelles a été reclassée dans les résultats non distribués.

TRANSACTIONS AVEC KOGNITIV

Billets à ordre

Premier billet à ordre garanti

Au cours du premier trimestre clos le 31 mars 2023, la Société a conclu une convention de billet à ordre garanti avec Kognitiv aux termes de laquelle la Société a convenu de prêter un montant de 5,0 M\$ à Kognitiv, dont un montant de 2,0 M\$ avait déjà été avancé en 2022. Le billet à ordre portait intérêt au taux de 12 %, était assujéti à des frais de montage de 3 %, venait à échéance le 7 mars 2023 et était garanti par tous les comptes débiteurs actuels et futurs des emprunteurs et par tous les produits qui en découlent. Le billet à ordre a été entièrement remboursé par Kognitiv le 7 mars 2023, et la Société a comptabilisé des intérêts totalisant 0,3 M\$ sur la durée du prêt.

Deuxième billet à ordre garanti modifié et mis à jour

Au cours du troisième trimestre de 2023, la Société a conclu une deuxième convention de billet à ordre garanti totalisant jusqu'à 4,5 M\$. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, le billet à ordre a été modifié et mis à jour pour inclure un montant additionnel de 2,0 M\$, dont une tranche de 1,0 M\$ a déjà été avancée en 2023. Le billet à ordre modifié et mis à jour totalise maintenant 6,5 M\$, compte non tenu des intérêts courus. Il porte maintenant intérêt à 14 % et était initialement assujéti à des frais de montage de 0,2 M\$. Aimia a comptabilisé des produits d'intérêts de 0,3 M\$ et de 0,7 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, respectivement. Le montant, y compris les intérêts courus, a été présenté dans le montant à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Le capital du billet à ordre de 6,5 M\$ et les intérêts courus sur ce montant sont garantis par tous les comptes débiteurs actuels et futurs des emprunteurs et par tous les produits qui en découlent, ainsi que par tous les biens meubles actuels et futurs de Kognitiv et de ses filiales qui sont des parties aux prêts.

Le billet à ordre garanti modifié et mis à jour est arrivé à échéance le 31 mars 2024. L'échéance du billet n'a pas été reportée et les emprunteurs sont maintenant en défaut. La Société tente actuellement de faire respecter ses droits de paiement à l'égard du billet à ordre. La Société considère qu'il y a un risque de crédit accru sur un solde de 2,2 M\$ (capital et intérêts courus) de son billet à ordre modifié et mis à jour qui est subordonné à d'autres dettes garanties de premier rang de Kognitiv. Aimia a donc comptabilisé une provision pour pertes de crédit attendues de 2,2 M\$ au cours du trimestre clos le 30 septembre 2024. La provision est présentée dans les charges financières nettes dans l'état consolidé du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

12. PARTIES LIÉES (suite)

Prêt-relais

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, Aimia a conclu une convention avec un investisseur institutionnel américain visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans un prêt-relais accordé dans le cadre d'une convention de billet à ordre garanti de premier rang conclue entre l'investisseur institutionnel et Kognitiv. La tranche de 50 % du prêt-relais financée par Aimia s'élevait à 0,4 M\$ et était assujettie à des frais de montage de 0,1 M\$. Le prêt-relais porte intérêt au taux de 17 % et est venu à échéance en juin 2024. L'investisseur institutionnel américain tente également de faire respecter ses droits quant au paiement de ses billets à ordre garantis. Le montant, y compris les intérêts courus, a été présenté dans le montant à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2024. Aucune provision pour pertes sur créances attendues n'a été comptabilisée à l'égard de ce prêt-relais.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

13. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les rubriques qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur certains des principaux postes des états financiers.

A) ÉTATS DU RÉSULTAT NET

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Produits des activités ordinaires par produits et services

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits comptabilisés à un moment précis				
<i>Secteur Cortland International :</i>				
Produits de cordage	31,5	29,6	85,0	50,9
Filets et autres produits	11,6	8,8	27,1	18,1
<i>Secteur Bozzetto :</i>				
Solutions textiles	55,1	44,0	163,9	70,0
Solutions de dispersion	23,7	23,8	73,8	39,5
Solutions aqueuses	7,2	8,1	23,8	12,3
Total des produits comptabilisés à un moment précis	129,1	114,3	373,6	190,8
Produits comptabilisés progressivement				
<i>Secteur Sociétés de portefeuille :</i>				
Frais de gestion des placements	—	—	—	0,3
Total des produits comptabilisés progressivement	—	—	—	0,3
Total des produits des activités ordinaires	129,1	114,3	373,6	191,1

Produits des activités ordinaires par emplacement géographique

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Europe	52,4	54,2	160,0	91,9
Asie et Océanie	43,4	38,1	120,5	64,4
Amériques	29,5	19,2	81,7	28,6
Afrique/Moyen-Orient	3,8	2,8	11,4	6,2
Total des produits des activités ordinaires	129,1	114,3	373,6	191,1

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

13. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent des coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises totalisant respectivement 0,3 M\$ et 3,3 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 (2,8 M\$ et 27,1 M\$ en 2023) (note 4).

Les frais de vente, généraux et administratifs pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 comprennent également des coûts engagés pour la résiliation des accords avec Paladin totalisant 7,2 M\$, dont une tranche de 6,6 M\$ a été versée à Paladin et une tranche de 0,6 M\$ a été versée à des conseillers professionnels et juridiques. Pour plus de détails sur la résiliation des accords avec Paladin, y compris sur le règlement du passif au titre de l'intéressement aux plus-values, se reporter à la note 13B.

PRODUITS D'INTÉRÊTS, DE DIVIDENDES ET D'AUTRES PLACEMENTS

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Produits d'intérêts				
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,8	0,5	2,3	7,1
Intérêts sur les billets convertibles et les autres instruments financiers	0,4	1,9	1,3	5,2
Total des produits d'intérêts	1,2	2,4	3,6	12,3
Produits de dividendes				
Produits de dividendes provenant de titres négociables	—	0,2	—	0,6
Total des produits de dividendes	—	0,2	—	0,6
Autres produits de placements				
Autres produits de placements	0,2	—	4,2	0,4
Total des autres produits de placements	0,2	—	4,2	0,4
Total des produits d'intérêts, de dividendes et d'autres placements	1,4	2,6	7,8	13,3

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

13. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

B) ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUTRES ACTIFS COURANTS

Contrepartie conditionnelle de PLM

Dans le cadre de la cession de la participation d'Aimia dans PLM le 15 juillet 2022, un montant de contrepartie conditionnelle de 37,6 M\$ (27,5 M\$ US) est à payer à Aimia en trésorerie si le programme de fidélisation de PLM atteint 100 % des montants de facturation brute annuels cibles pour 2022, 2023 ou 2024 (les « années visées par la clause de contrepartie conditionnelle »). Le montant au titre de la clause de contrepartie conditionnelle qui pourrait être payable à Aimia est assujéti à un ajustement fondé sur le montant de facturation brute réel comptabilisé par PLM par rapport à la cible et pourrait varier de 17,1 M\$ (12,5 M\$ US), pour l'atteinte de 97,5 % de la cible, jusqu'à 51,2 M\$ (37,5 M\$ US), pour l'atteinte de 115 % de la cible. Aimia n'a le droit de recevoir un montant au titre de la clause de contrepartie conditionnelle qu'une seule fois à l'égard des années visées par la clause de contrepartie conditionnelle et, par conséquent, dans la mesure où la facturation brute annuelle de PLM pour l'une ou l'autre des années visées par la clause de contrepartie conditionnelle est égale ou supérieure à 97,5 % de la cible, Aimia recevra ce montant au titre de la clause de contrepartie conditionnelle pour cette année visée par la clause de contrepartie conditionnelle. Une fois qu'un montant au titre de la clause de contrepartie conditionnelle est reçu, Aimia n'aura pas le droit de recevoir de montant au titre de la clause de contrepartie conditionnelle supplémentaire à l'égard d'une année visée par la clause de contrepartie conditionnelle ultérieure.

Au quatrième trimestre de 2023, PLM a informé la Société que la société avait atteint 99,4 % du montant de facturation brute annuelle cible pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et que, par conséquent, Aimia aurait droit à un montant au titre de la clause de contrepartie conditionnelle, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 19,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 présenté au poste « Profit à la cession de placements mis en équivalence » à l'état consolidé du résultat net.

Le 29 mai 2024, la Société a reçu un montant de 32,9 M\$ (24,1 M\$ US), représentant la contrepartie conditionnelle à recevoir par la Société dans le cadre de la cession de PLM et calculé selon la formule de la contrepartie conditionnelle et le montant de facturation brut comptabilisé par PLM en 2023.

AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au	30 septembre	31 décembre
	2024	2023
Dépôt d'impôt	32,9	32,9
Autres produits de placement à recevoir	8,7	4,2
Autres	1,6	1,5
Total	43,2	38,6

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

13. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Au	30 septembre	31 décembre
	2024	2023
Intéressement aux plus-values	—	20,0
Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	11,5	11,6
Bons de souscription d'Aimia	4,8	8,6
Rémunération fondée sur des actions (note 12)	1,9	7,8
Passif lié aux options de vente attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle (note 4)	31,2	7,2
Provision pour litiges	4,0	4,0
Autres emprunts non courants	0,9	2,5
Contrepartie conditionnelle – acquisitions d'entreprises (note 4)	8,6	0,9
Rémunération différée – acquisition d'entreprise	—	0,1
Autres	2,5	2,3
Total	65,4	65,0

Résiliation des accords avec Paladin, y compris le règlement du passif au titre de l'intéressement aux plus-values

Le 17 mai 2024, Aimia et Paladin Private Equity, LLC (« Paladin ») ont annoncé qu'elles avaient convenu de résilier leurs accords existants (les « accords existants avec Paladin ») portant sur divers droits et obligations en faveur de Paladin (ou ses sociétés affiliées et parties liées) (collectivement, le « groupe Paladin ») quant à Bozzetto et Cortland International, filiales d'Aimia.

Aux termes des accords existants avec Paladin, les membres du groupe Paladin avaient le droit, entre autres, à un intéressement aux plus-values lié à certaines entités de Bozzetto et de Cortland International, ce qui représentait un passif de 12,7 M\$ et de 7,6 M\$, respectivement, le 17 mai 2024, des droits de gouvernance minoritaires, y compris des droits de proposer la candidature d'administrateurs et des droits d'inscription quant à certaines entités de Bozzetto et de Cortland, et le paiement de certains honoraires de services-conseils.

Aux termes des accords conclus entre les membres du groupe Paladin et Aimia, Paladin et Aimia ont convenu de résilier les accords existants avec Paladin, de mettre fin à ces droits et de régler tous les montants exigibles pour une contrepartie totale de 22,9 M\$. En échange des droits au titre de l'intéressement aux plus-values dans Bozzetto que détenait Paladin, Aimia a émis 5 040 000 actions ordinaires d'Aimia d'une valeur de 12,6 M\$. De plus, Aimia a effectué un paiement en trésorerie total de 10,3 M\$, dont une tranche de 3,7 M\$ a été versée à titre de contrepartie pour l'intéressement aux plus-values de Cortland et une tranche de 6,6 M\$ pour la résiliation des ententes de services-conseils conclus avec Paladin. Cette contrepartie a donné lieu à un produit de 4,0 M\$ lié au règlement de l'intéressement aux plus-values ainsi qu'à une charge de 6,6 M\$ présentée dans les frais de vente, généraux et administratifs. L'incidence détaillée sur l'état du résultat net de la Société, par secteur opérationnel, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2024 est présentée ci-dessous :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

13. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

	Bozzetto	Cortland International	Sociétés de portefeuille	Total
Produits (charges) liés à l'intéressement aux plus-values				
Valeur comptable du passif au titre de l'intéressement aux plus-values au 17 mai 2024	12,7	7,6	—	20,3
<u>Contrepartie pour régler les obligations au titre de l'intéressement aux plus-values :</u>				
Actions ordinaires émises (note 8)	(12,6)	—	—	(12,6)
Règlement en trésorerie	—	(3,7)	—	(3,7)
Contrepartie totale pour régler les obligations au titre de l'intéressement aux plus-values	(12,6)	(3,7)	—	(16,3)
Total inclus dans les produits (charges) liés à l'intéressement aux plus-values	0,1	3,9	—	4,0
Frais de vente, généraux et administratifs				
<u>Contrepartie pour résilier les ententes de services-conseils avec Paladin :</u>				
Règlement en trésorerie	(4,9)	(1,5)	(0,2)	(6,6)
Contrepartie totale pour résilier les ententes de services-conseils avec Paladin	(4,9)	(1,5)	(0,2)	(6,6)
Autres honoraires professionnels et de services-conseils	—	—	(0,6)	(0,6)
Total inclus dans les frais de vente, généraux et administratifs	(4,9)	(1,5)	(0,8)	(7,2)

Avant leur règlement, la juste valeur du passif au titre de l'intéressement aux plus-values était estimée en considérant l'intéressement aux plus-values comme une option pouvant être exercée annuellement (option bermudienne), au moyen de simulations de Monte-Carlo et de régressions linéaires. Cette technique d'évaluation consistait à générer de multiples trajectoires de prix futures potentielles et à estimer ensuite la valeur de l'option en fonction de ces trajectoires. L'évaluation tenait également compte du droit d'Aimia de cristalliser l'intéressement aux plus-values.

C) ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DE FILIALES

Dans le cadre des acquisitions de Tufropes le 17 mars 2023 et de Bozzetto le 9 mai 2023, le groupe Paladin a obtenu des options visant l'acquisition d'au plus 19,9 % de la participation d'Aimia dans Cortland International et Bozzetto. La Société a comptabilisé des charges hors trésorerie de 2,8 M\$ et de 4,3 M\$ respectivement le 17 mars 2023 et le 9 mai 2023 relativement à ces options. Les charges ont été comptabilisées au poste « Produits (charges) liés à l'intéressement aux plus-values, à l'option d'achat et au profit (à la perte) lié à la juste valeur de la contrepartie conditionnelle et des bons de souscription d'Aimia » dans les périodes comparatives de l'état consolidé du résultat net et présentées à titre de participation ne donnant pas le contrôle dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Les options sont venues à échéance en mai 2024 sans avoir été exercées par le groupe Paladin. Par conséquent, la valeur comptable totale de ces options, soit 7,1 M\$, a été reclassée des participations ne donnant pas le contrôle aux résultats non distribués (déficit).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

(Les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Non audité

13. INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES (suite)

D) TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2024	2023	2024	2023
Liquidités soumises à restrictions	—	0,1	0,4	0,1
Comptes débiteurs	(0,6)	(2,9)	(15,4)	(0,7)
Stocks	(3,5)	5,6	(2,7)	6,3
Frais payés d'avance	1,0	(0,9)	(0,1)	(1,1)
Autres actifs courants	0,2	1,1	0,6	1,5
Autres actifs non courants	(0,3)	—	(0,2)	(0,2)
Comptes créditeurs et charges à payer	(8,5)	2,1	(13,2)	3,1
Autres passifs non courants	(0,3)	(0,9)	(4,7)	(2,7)
Total	(12,0)	4,2	(35,3)	6,3